

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2009 A 20H30

Nombre de membres en exercice 15, qui ont pris part à la séance 14, était excusé Monsieur TIXIER René (pouvoir donné à Madame SABATIER Monique), sous la présidence de Monsieur Roland CHAREYRON.

Présents : Messieurs CHAREYRON, CHASTEL, SOULIGOUX, LAMAT, MISSONNIER, FLANDIN, MOSNIER.
Mesdames AUZAT, SABATIER, TIXIER M, TIXIER A, GROVEL.
Mesdemoiselles BAYLOT, ANDRE.

Secrétaire de Séance : ANDRE Sylviane.

En ouverture de séance, Monsieur Roland CHAREYRON souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et au public, puis il présente l'ordre du jour. Monsieur le Maire propose de désigner la secrétaire de séance, Mademoiselle ANDRE Sylviane se présente. Sa candidature est adoptée.

Madame TIXIER Monique demande à Monsieur CHASTEL Patrice des explications sur l'intérêt d'acquérir le terrain de Madame LIBEYRE pour ouvrir d'éventuelles opportunités sur les terrains alentours (voir compte rendu de la réunion du 23/12/2008).

Monsieur CHASTEL Patrice explique que sa remarque citée sur ce dernier compte rendu, pourrait permettre dans un long ou moyen terme un projet d'intérêt public (agrandissement cantine ou autre équipement public et une ouverture sur d'autres terrains)

Madame TIXIER Monique précise que ce terrain peut intéresser des agriculteurs.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît ajoute que ce terrain n'est pas susceptible de les intéresser.

Monsieur le Maire procède à la lecture de la délibération envoyée à la sous préfecture, concernant l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil municipal.

SIGNATURE DES DELIBERATIONS :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la signature du registre concernant les délibérations de la réunion précédente suite au débat et aux explications données.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire tient à faire une mise au point et déclare qu'être élu impose à chaque conseiller municipal un minimum de dignité et de tenue dans ses propos. Il ajoute que cela impose aussi de toujours penser à l'intérêt collectif et au bien public avant ses propres intérêts. S'adressant directement à Madame TIXIER Monique, il lui rappelle certains faits récents ou plus anciens, notamment des propos indignes et véhéments et il demande à Madame TIXIER Monique un minimum de dignité et souligne que pour être respecté, il fait être respectable.

Monsieur le Maire souligne le ras le bol de ses sous-entendus, de ses attaques personnelles, de ses propos diffamatoires, et que pour l'intérêt de la commune, cela doit cesser.

Monsieur le Maire précise que cette situation ne peut pas durer encore 5 ans et souhaite un comportement des plus dignes. En cas de récurrence, il suspendra immédiatement la séance en cours. Il donne lecture d'un extrait d'une pédagogie portant sur la police des réunions

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

COLUMBARIUM :

Deux devis sont établis pour ce projet de 10 places avec un jardin et un livre du souvenir (banc offert), la pose serait réalisée par les employés municipaux.

Premier devis : 6567.00 € TTC en granit gris

Deuxième devis : 7192.00 € TTC en granit rose

Une photo de ce columbarium circule.

Monsieur le Maire précise qu'il y a plus de caveaux gris que roses au cimetière, et que dans le temps le gris vieillit très bien par rapport à la couleur rose, d'où l'importance en cas d'ajout de nouveaux éléments.

Madame GROVEL souligne que la couleur grise reste triste.

Monsieur le Maire précise que lors de la vente de la case, la plaque de gravure sera offerte afin d'uniformiser ce columbarium.

Monsieur le Maire procède au vote concernant le choix du devis.

POUR : Le devis à 6567.00 € TTC est adopté à l'unanimité.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît précise que la couleur grise a plus de chance de rester grise au fil du temps.

Monsieur SOULIGOUX Eric précise que si une autre implantation de columbarium doit être réalisée dans 10 ans, la couleur rose peut ternir voir évoluer.

Monsieur le Maire précise que le lieu d'implantation de ce columbarium est à paysager, et que la date des travaux est prévue pour juin.

Monsieur le Maire procède au vote concernant le choix de la couleur.

GRIS : 14

ROSE : 1

Madame SABATIER Monique demande si des places sont vendues.

Monsieur le Maire répond qu'une demande a été formulée. Il propose de réfléchir aux conditions de vente (30 ans ou perpétuité comme les concessions) et au tarif envisagé.

Monsieur le Maire précise que la case est prévue pour 2 personnes.

TAXES FUNERAIRES :

Monsieur le Maire procède à la lecture de la loi du 19/12/08 concernant l'harmonisation sur tout le territoire national de certaines taxes funéraires. Une taxe de 20 à 25 euros payée par les familles, pour les inhumations, les exhumations et les transferts de corps devrait être perçue et le coût fixé par le maire. Jusqu'à présent aucune taxe de ce genre n'était perçue par la commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir la gratuité de cette taxe et procède au vote.

POUR : Unanimité

DGE 2009 :

Monsieur le Maire précise que suite à une information de Monsieur TIXIER René, l'annonce d'une lame de déneigement d'occasion est parue dans les journaux locaux.

Monsieur le Maire souligne que le tarif de cette lame est de 3500 € sans certificat de conformité, et que la subvention DGE n'est possible que pour du matériel neuf.

Monsieur CHASTEL Patrice précise que suite à la réception de devis, le coût d'une lame neuve est de 3550.00 € HT + 525.32 € HT de fournitures d'adaptation sur tracteurs.

Monsieur CHASTEL Patrice indique qu'une demande de subvention peut-être accordée pour cet achat et qu'un refus est aussi possible compte tenu de l'accord important de subvention obtenue pour des travaux de voiries / eaux réalisés en 2008.

Monsieur le Maire procède au vote concernant cette proposition d'achat d'une lame neuve et d'une demande de subvention auprès de la DGE.

POUR : Unanimité

FCTVA – PLAN DE RELANCE :

Monsieur le Maire informe que la TVA sur investissement est récupérée 2 ans après, et que suite à une nouvelle loi, les communes peuvent récupérer la TVA de 2008 en 2009 et que cette proposition est pérenne pour les années suivantes.

Monsieur le Maire précise qu'une convention avec le préfet doit être signée avant le 15/04/09.

Monsieur le Maire cède la parole à Mademoiselle BAYLOT Christelle.

Mademoiselle BAYLOT Christelle précise que les dépenses doivent être supérieures de 1 € par rapport à la moyenne des années 2004, 2005, 2006 et 2007, (284 232 €).

Mademoiselle BAYLOT Christelle souligne que les dépenses de l'année 2008 étaient de 230 504 € et 234 229 € pour 2006.

Monsieur le Maire procède au vote pour cette convention.

POUR : Unanimité

CESSION TERRAIN LE MONTEIL :

Monsieur le Maire lit un courrier de Monsieur ALLEGRE & Mademoiselle NOIRBUSSON concernant la demande d'achat d'une partie de terrain, (environ 70 m2) communal public, jouxtant leur maison d'habitation.

Monsieur le Maire informe de son déplacement sur place avec Monsieur CHASTEL Patrice.

Monsieur le Maire souligne que pour effectuer cette éventuelle vente, le terrain est à déclasser en domaine privé.

Monsieur MOSNIER Jean Benoît précise que ce terrain n'appartient pas à un bien de section et que cette démarche a déjà été réalisée avec une autre personne.

Monsieur le Maire ajoute qu'une enquête publique sera réalisée, suivi d'une étude d'un géomètre et que l'ensemble des frais sont à la charge des acheteurs.

Monsieur le Maire procède au vote sur le principe de cette vente.

POUR : Unanimité

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur FAYT, en tant qu'enquêteur public et procède au vote.

POUR : Unanimité

MONTANT LOCATION PETITE PARCELLE – ZB N°187 :

Monsieur le Maire informe que suite à la location de la parcelle à Monsieur TIXIER Jean Louis, un loyer de 50 € par an au lieu de 45€ serait envisagé.

Madame SABATIER Monique précise que la surface de cette parcelle est diminuée.

Monsieur le Maire procède au vote concernant le montant de ce loyer fixé à 45.

POUR : Unanimité

AUTORISATIONS SIGNATURES CONVENTIONS AVEC MUSEE ET GITE :

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est nécessaire pour l'autorisation d'une signature de deux conventions avec le musée de la vigne et la nouvelle gérante du gîte.

Monsieur le Maire procède au vote pour cette autorisation.

POUR : Unanimité

CONTRAT D'AVENIR :

Monsieur le Maire souligne que les deux employés communaux ne peuvent pas être présents partout, il précise de la possibilité de signer un contrat d'avenir.

Monsieur le Maire précise que ce type de contrat s'adresse aux personnes qui bénéficient des minima sociaux ou en réinsertion professionnelle, avec l'aide et un suivi social du conseil général pour une durée de 26 heures hebdomadaires avec possibilité d'annualiser.

Monsieur le Maire précise que Monsieur MARTIN Didier, précédemment stagiaire au service technique de la commune, est éligible pour ce type de contrat.

L'aménagement du temps de travail doit être examiné. Le coût de cet emploi aidé restant à charge pour la commune est de 180 € parmois.

Ce contrat débuterait le 01/04/09 et prendrait fin le 31/03/10.

Monsieur le Maire procède à la lecture du contrat, selon lequel la commune s'engage à accompagner M. MARTIN et à proposer des formations éventuelles sur la période de 1 an.

Monsieur le Maire procède au vote pour la signature de ce contrat.

POUR : Unanimité

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE :

Monsieur le Maire informe de l'éventualité d'une mise en place d'une bourse de 500 euros, réservée aux jeunes de la commune avec une situation économique fragile et une réelle motivation professionnelle, pour l'aide à l'obtention du permis de conduire en contrepartie d'un travail de 60 heures pour la commune.

Monsieur le Maire précise que cette opération est déjà réalisée sur la commune de Brioude.

Madame SABATIER Monique demande si une aide du conseil général est possible.

Madame SALAT Françoise précise qu'une aide possible est celle du prêt sans intérêt à 1 € / jour plafonné à 1000 euros.

Madame GROVEL souligne que les démarches à réaliser auprès des banques ne sont pas faciles pour les jeunes.

Madame SABATIER Monique demande quelle serait la limite d'âge.

Monsieur le Maire précise que la tranche d'âge à Brioude est de 16/24 ans.

Madame AUZAT Janine souligne de l'importance d'un projet ou d'une motivation professionnelle pour justifier cette aide au permis.

Monsieur le Maire souligne la possibilité d'élargir les critères sociaux (âges, situations économiques...) en collaboration avec l'assistante sociale.

Monsieur le Maire propose d'allouer 3 bourses à 500 € pour lancer le projet.

Madame GROVEL Corinne demande si l'attribution de ces bourses sera effective chaque année.

Monsieur le Maire précise que cette éventuelle mise en place de bourse et à étudier chaque année.

Madame TIXIER Monique demande à réfléchir au sujet du travail à donner en contrepartie.

Monsieur SOULIGOUX Eric précise que le travail à donner sera étudié selon les compétences de ces éventuels bénéficiaires.

Monsieur le Maire procède au vote sur le principe de ces 3 bourses de 500 € pour l'année 2009.

POUR : Unanimité

CHANTIER CONCORDIA :

Monsieur le Maire propose l'intervention d'un groupe international de 15 bénévoles, accompagnés d'un encadrant technique et d'un encadrant social.

Monsieur le Maire précise que le but de cette opération est aussi de faire découvrir la commune et ses alentours. Le coût de cette opération s'élève à 5100 € environ pour 15 personnes sur 3 semaines, soit 20 % payé par la commune.

Monsieur MISSONNIER Georges demande si cette opération a déjà été réalisée dans la région.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative sur la commune de Léotoing.

Madame GROVEL Corinne souligne l'intérêt d'associer les jeunes de la commune à ce projet.

Monsieur le Maire ajoute que cette opération pourrait avoir lieu pendant la fête patronale.

Madame SABATIER Monique demande quels sont les travaux réalisés par ces bénévoles.

Monsieur le Maire répond que leur activité principale concerne le débroussaillage et la réalisation de murs en pierres sèches, et qu'il serait intéressant de restaurer les maisons de vignes appartenant à notre patrimoine, leur souhait est aussi d'être vus et de venir à la rencontre des habitants pour des échanges culturels.

Monsieur le Maire procède au vote pour la réalisation de cette convention de chantiers internationaux pour 15 personnes sur 3 semaines.

POUR : Unanimité

MOTIONS DIVERSES (ENSEIGNEMENTS LYCEES – RASED – ONF) :

Monsieur le Maire propose de faire une motion de soutien pour le maintien de la section professionnelle au Lycée Lafayette.

Monsieur le Maire procède au vote

POUR : Unanimité

Monsieur le Maire propose de faire une motion de soutien pour le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé dans les écoles) afin de maintenir ce service appelé à disparaître.

Monsieur le Maire procède au vote

POUR : Unanimité

Monsieur le Maire propose de faire une motion de maintien pour l'ONF (Office National des Forêts)

Monsieur le Maire procède au vote.

POUR : Unanimité

Monsieur le Maire informe de la possibilité d'aide pour la suppression des boisements gênants et des friches à l'échelle départementale par le conseil général.

ABORDS DE L'EGLISE – QUARTIER DE MARAND :

Monsieur le Maire informe que suite au dépôt d'appel d'offres pour la demande de réhabilitation des bourgs, projet initié par la commune et la communauté de communes concernant le choix du maître d'œuvre, 40 dossiers ont été retirés.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas voix délibérante sur le choix, il assistera à titre consultatif.

Monsieur MISSONNIER Georges demande où en est le projet de reconstruction de la maison de l'OPAC.

Monsieur le Maire répond que ce projet était estimé à 100 000 € et qu'aujourd'hui le montant est multiplié par 2, d'où la stagnation du dossier.

Monsieur le Maire informe de la réception d'une subvention de 5000 € pour l'étude concernant l'aménagement des abords de l'église et précise que l'embellissement du quartier de Marand est compétence de la communauté de communes.

Monsieur le Maire précise qu'il interviendra auprès de la communauté de communes pour le choix des matériaux.

ACHAT TERRAIN LES LASSES :

Monsieur le Maire informe que concernant l'éventualité d'achat du terrain les Lasses de Madame LIBEYRE, le rendez-vous avec M. ELISON est prévu le 26/02/09. Le suivi de ce dossier sera reporté au prochain conseil municipal.

SUBVENTIONS :

Monsieur le Maire informe que suite à la réception d'une lettre du préfet de région, une subvention est demandée pour la construction d'une maison des parents à proximité du nouvel hôpital de Clermont-Ferrand en raison de la fermeture de l'Hôtel Dieu. Une participation est demandée aux communes de 1 € par habitant (soit 1200 € environ pour Vieille Brioude).

Monsieur le Maire procède au vote concernant cette subvention.

POUR : 14

ABSTENTION : 1

Monsieur le Maire propose 0.50 € par habitant soit une subvention de 600 € et procède au vote.

POUR : 14

ABSENCE : 1

AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur MISSONNIER Georges informe que suite à la dernière réunion du SICTOM, une hausse de 2.5 % est prévue, et que sur les 10 ans à venir, une modification du calcul de la taxe est également prévue en tenant compte du volume des déchets.

Monsieur le Maire informe

- qu'une étude est en cours concernant l'électrification et qu'une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Vigilec et Monsieur CAPINI (projet subventionné à 50 %).
- que des travaux sont à étudier pour l'éclairage du stade, le chauffage et le fonctionnement des douches.
- qu'un terrain serait disponible sur la montée de Simpal, afin que Monsieur Lilian POUILHE puisse exercer son activité de négoce de bois, et que les aménagements nécessaires seraient effectués par ses soins.
- que le projet de réalisation d'une borne camping car suit son cours.
- du courrier de remerciement de Madame Christelle TRONCHERE, présidente de l'association familles rurales pour le prêt gratuit de la salle polyvalente à l'occasion des 50 ans d'existence.
- des résultats de l'enquête de l'INSEE, la population de Vieille Brioude s'élève à 1253 habitants.
- que suite à l'étude du 17/12/08 à Simpal, les bouches d'incendie et les passages d'évacuation sont conformes en cas d'incendies.
- que le nettoyage des bords de la route de Simpal (boisements) est en pour parler avec Monsieur Lilian POUILHE.

Monsieur SOULIGOUX Eric annonce les dates des prochaines manifestations :

- **Le 22 mars 2009 : Thé dansant organisé par Temps Danses**
- **Le 11 avril 2009 : Fête de la bière organisée par le comité des fêtes et l'ensemble des associations.**
- **Le 12 avril 2009 : Bal Musette organisé par le Jumelage.**
- **Le 19 avril 2009 : Matin Course Foulée brivadoise**
Après Midi Thé Dansant organisé par le club STE ANNE.
- **Le 26 avril 2009 : Marché de printemps organisé par Familles Rurales.**

Monsieur FLANDIN Jean Pierre signale le mauvais état du terrain de jeux à Simpal, la présence de motos et de quads sur cette aire de jeux et des trous sur la route de Simpal Il demande où en est la végétalisation de la colline, où en est le travail des deux personnes qui s'étaient engagés à re paysager et qui débarrasse les arbres tombés par la neige ?

Monsieur LAMAT Franck répond que les arbres qui appartiennent aux domaines privés, sont sous la responsabilité des propriétaires.

Monsieur FLANDIN signale toujours un problème ADSL

Monsieur le Maire répond qu'une aide du conseil général et régional est accordée pour payer le matériel (paraboles).

Monsieur FLANDIN signale que les habitants de Simpal souhaiteraient la numérotation des habitations.

Monsieur le Maire propose de réfléchir à cette numérotation

Monsieur FLANDIN Jean Pierre procède à la lecture d'un courrier d'un habitant de Simpal, pour lequel la fréquence du ramassage des bacs bleus est trop faible, le signalement de présence de déchets volumineux dans les fossés (pneus, sèche linge...) et propose de faire un samedi de la nature pour le nettoyage.

Monsieur FLANDIN Jean Pierre précise qu'il serait intéressant d'organiser une animation durant l'été (exposition peinture) et d'organiser un concours de dessins d'enfants en collaboration avec l'école, afin de les présenter lors de cette exposition. Monsieur le Maire propose à Monsieur FLANDIN de réfléchir sur cette idée.

La séance est levée à 23H10.